

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 10 juin 2025 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

### PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Serge Sasseville, Conseiller du district Peter-McGill  
Mme Vicki Grondin, Conseillère  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère

### AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Mme Melissa Lapierre-Grano, cheffe de division des communications et des relations avec les citoyens  
Mme Marie-Ève Lamarche, commandante du poste 12 du Service de police  
M. Guillaume Théberge, commandant du poste 22 du Service de police  
M. Dave Waterhouse, chef de division du Service de sécurité incendie de Montréal  
M. Éric Brassard, chef de division du Service de sécurité incendie de Montréal  
Me Anne-Marie Lemieux, secrétaire d'arrondissement  
Me Laura Floresco, secrétaire-recherchiste

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

### 10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

810, rue Saint-Antoine Est : un nombre d'étages supérieur à la hauteur maximale autorisée (40.09)  
une intervention :  
M. Jonathan (Syndicat sur la rue Saint-Christophe)

---

### 10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1245, rue Sherbrooke Ouest : un usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » (40.10) - aucune intervention
  - 2055, rue Drummond : un usage « résidentiel » situé au rez-de-chaussée (40.10) - une intervention :  
M. Robert Hajaly
  - 1341, boulevard René-Lévesque et 1160, rue Panet : un usage « activité communautaire ou socioculturelle » (40.11) - aucune intervention
-

**CA25 240230**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

12 citoyens ont posé leurs questions en personne et 7 questions ont été reçues par écrit

Nom du demandeur et objet de la question

M. Alain Demers

- possibilité de virage à droite, des deux voies, aux heures de pointe au coin de la rue Ontario Est et de l'avenue Papineau

M. Stéphane Couture

- existence d'un plan général de cohabitation sociale de Ville-Marie  
- liste des montants consacrés aux organismes, par année, depuis 8 ans

M. Robert Hajaly

- financement de 3 parcs additionnels dans Peter-McGill  
- financement du YMCA par la Ville de Montréal

M. Gaétan Auger

- proposition de bacs avec fleurs et arbres entre le pont Jacques-Cartier et la rue Parthenais  
- proposition relative à l'apaisement de la circulation par des saillies de trottoirs sur les rues Sainte-Catherine et Parthenais et à l'intersection des rues De Lorimier et Parthenais – **dépôt de document**

M. Michel Tanguay

- proposition relative au stationnement sur la rue de Bullion entre les rues Charlotte et Sainte-Catherine -  
rue étroite  
- poubelles publiques et contenants pour recyclage publics

M. Jean Duval

- caméras portatives pour protection des citoyens

---

**CA25 240231**

**Période de questions du public - Prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 23, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites;

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1252678005

---

### **Période de questions du public – Prolongation**

Mme Martine Savard

- félicitations pour le centre Sanaaq et la Place des Montréalaises
- aménagements aux abords et sous les viaducs
- construction des écoles

M. Sylvain Côté

- consultation publique relative au projet de règlement sur le bruit

M. Ludovic Moquin

- uniformisation de l'asphaltage de la rue Ontario entre Saint-Laurent et Saint-Denis
- planification et aménagements pour la gestion des eaux pluviales

Mme Micaela Tenea

- remerciements à M. Robert Beaudry pour son appui dans la résolution de son dossier avec le gouvernement fédéral

M. Alain Hébert

- intervention de l'arrondissement relative à la maison abandonnée située au coin des rues St-Hubert et Sherbrooke
- inventaire des bâtiments vacants dans le district Saint-Jacques et mise à jour de la carte interactive

### Questions écrites

Mme Micaela Tenea

intervention faite en personne

Mme Clara Mazon

- santé mentale des itinérants et ses conséquences dans Ville-Marie
- plan de réponse à cette crise

Mme Agathe Cuisinier

- rôle de la Ville de Montréal dans la supervision des projets immobiliers privés adjacents à des ruelles vertes
- mesure d'encadrement pour ce type de projet

M. Donovan King

- changement du nom de la rue du Square-Amherst

M. Robert Boisvert

- responsabilités dans la construction de la place des Montréalaises
- demande de reddition des comptes

M. Christopher McCray

- remerciements pour les modifications de la rue de Rouen
- maintien du lien cyclable sur la rue De Rouen dans les 2 sens

M. Anthony Baker

- prolongation de la voie cyclable protégée sur Saint-Antoine et Gosford

---

### **10.06 - Période de questions des membres du conseil**

- Aucune question
-

**CA25 240232**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle  
appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240233**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle  
appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1257768006

---

**CA25 240234**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mai 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle  
appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1257768007

---

**CA25 240235**

**Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 mai 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle  
appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1257768008

---

**CA25 240236**

**Prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 26 au 30 mai 2025 relatif au règlement d'emprunt CA-24-396**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 26 au 30 mai 2025 relatif au règlement d'emprunt CA-24-396.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1257768010

---

**CA25 240237**

**Approuver la catégorisation obtenue par les organismes CDC Centre-Sud et Dans la Rue en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la catégorisation obtenue par les organismes CDC Centre Sud et Dans la Rue en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

CDC Centre Sud	A
Dans la Rue	B

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1251920008

---

**CA25 240238**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240239**

**Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de ST JAMES THE APOSTLE ANGLICAN CHURCH MONTREAL et La Très Révérende Mary IRWIN-GIBSON, Évêque de la CORPORATION DE L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, à des fins de parc local, le terrain entourant l'église St-Jax, située au 1439 rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 6 665 551, 6 665 552, 6 665 553, 6 665 554 et 6 665 555 du cadastre du Québec, d'une superficie de 10 675,6 pieds carrés, pour le prix de 3 202 695 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf.31H05-005-7968-01.Mandat 22-0028 / Autoriser une affectation de 3 202 695 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de ST JAMES THE APOSTLE ANGLICAN CHURCH MONTREAL et La Très Révérende Mary IRWIN-GIBSON, Évêque de la CORPORATION DE L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, à des fins de parc local, le terrain entourant l'église St-Jax connu et désigné comme étant les lots 6 665 551, 6 665 552, 6 665 553, 6 665 554 et 6 665 555 du cadastre du Québec, d'une superficie de 10 675,6 pieds carrés, pour le prix de 3 202 695 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

D'autoriser la signature de cet acte de vente;

D'émettre le chèque requis pour la transaction au nom des vendeurs ou du notaire fiduciaire en fidéicommiss du vendeur, le cas échéant;

D'autoriser l'affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 3 202 695 \$;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1249245001

---

**CA25 240240**

**Autoriser une affectation de surplus de 396 221,77 \$, net de ristournes et accorder un mandat à la firme IGF Axiom inc., dans le cadre de l'entente-cadre VMP-22-013, pour assurer la surveillance du projet d'infrastructure comprenant les égouts et l'aqueduc, l'éclairage, la voirie et l'aménagement des futures rues: De la Gauchetière, entre Wolfe et Alexandre-DeSève, de la Visitation entre René-Lévesque E et Viger ainsi que de la rue Panet entre René-Lévesque E et De la Gauchetière (site de l'ancienne maison de Radio-Canada) - Autoriser une dépense pour un montant maximal de 433 914,50 \$, incluant les taxes et les contingences**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation de surplus de 396 221,77 \$, net de ristournes;

D'accorder un contrat à la firme IGF Axiom inc., pour assurer la surveillance du projet d'infrastructure comprenant les égouts et l'aqueduc, l'éclairage, la voirie et l'aménagement des futures rues : De la Gauchetière, entre Wolfe et Alexandre-DeSève, de la Visitation, entre René-Lévesque E et Viger ainsi que de la rue Panet, entre René-Lévesque E et De la Gauchetière, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense pour un montant maximal de 394 467,73 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre VMP-22-013;

D'autoriser une dépense de 39 446,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1256937004

---

#### **CA25 240241**

**Accorder un contrat d'une valeur maximale de 47 146 \$ à l'organisme Service à la famille chinoise du Grand-Montréal inc. pour assurer les services de gestion, accueil et animations publiques du pavillon et de la place Sun-Yat-Sen pour une durée maximale de 17 semaines, soit du 25 juin 2025 au 18 octobre 2025 (Appel à projet). Approuver le contrat de prêt de local par lequel l'arrondissement de Ville-Marie prête, à titre gratuit, à l'organisme Service à la famille chinoise du Grand-Montréal inc., pour la durée du projet du 25 juin 2025 au 18 octobre 2025, le pavillon Sun-Yat-Sen**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder un contrat de service à l'organisme Service à la famille chinoise du Grand-Montréal inc. afin d'assurer les services en gestion, accueil et animations publiques du pavillon et de la place Sun-Yat-Sen, pour la période estivale du 25 juin au 18 octobre 2025 et autoriser une dépense maximale de 47 146 \$, taxes incluses ;

D'approuver un projet de convention à cette fin;

D'approuver la convention de prêt de local par laquelle l'arrondissement de Ville-Marie prête à l'organisme Service à la famille chinoise du Grand-Montréal inc., à titre gratuit, le pavillon Sun-Yat-Sen situé au 1065, rue Clark à Montréal, Québec, H2Z 1K3, pour la durée du projet, soit du 25 juin au 18 octobre 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1259693005

---

#### **CA25 240242**

**Accorder un contrat d'une valeur maximale de 376/433,90/\$, toutes taxes incluses, à Kono Sécurité inc. pour assurer les services de sécurité au Centre Jean-Claude-Malépart, pour une durée de douze (12) mois, soit du 16 juin 2025 au 15 juin 2026 - Appel d'offres public 25-20987 (8 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Kono Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour assurer les services de sécurité au Centre Jean-Claude-Malépart, au prix de sa soumission, pour une durée de douze mois, soit du 16 juin 2025 au 15 juin 2026, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 376 433,90 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 25-20987;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1254105005

---

#### **CA25 240243**

**Accorder un contrat à Excavation R. Lécuyer & fils inc. pour les services de location d'une pelle hydraulique avec opérateur, entretien et accessoires pour une durée de 24 mois - Autoriser une dépense totale de 976 942,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21038 (4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder un contrat à Excavation R. Lécuyer & Fils inc., pour les services de location d'une pelle hydraulique avec opérateur, entretien et accessoires pour une durée de 24 mois et autoriser une dépense totale de 976 942,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 25-21038;

De procéder à une évaluation du rendement de Excavation R. Lécuyer & Fils inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1258323001

---

#### **CA25 240244**

**Autoriser la prolongation du contrat accordé à Groupe Marleb inc., pour une période additionnelle d'un an, soit du 16 juillet 2025 au 15 juillet 2026, pour des services d'entretien sanitaire pour les toilettes auto-nettoyantes - Autoriser une dépense supplémentaire de 190 444,14 \$, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 759 291,98 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public 22-19220)**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240218 adoptée à sa séance du 7 juin 2022, accordé un contrat à 2439-5584 Québec inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc) pour la fourniture de service d'entretien sanitaire pour les toilettes auto-nettoyantes pour une dépense totale de 382 685,19 \$, taxes incluses (contrat : 332 769,73 \$ + contingences : 49 915,46 \$) pour une période de deux ans - (appel d'offres public 22-19220 - 2 soumissionnaires);

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA24 240224 adoptée à sa séance du 11 juin 2024, autorisé la prolongation du contrat accordé à 2439-5584 Québec inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc), pour une durée d'un an, soit du 16 juillet 2024 au 15 juillet 2025, pour la fourniture de service d'entretien sanitaire pour les toilettes auto-nettoyantes et une dépense supplémentaire de 186 162,65 \$, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 568 847,84 \$, taxes incluses (appel d'offres 22-19220);

Attendu que le devis du contrat [section 15.02 - renouvellement] prévoit que celui-ci peut être renouvelé pour deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois chacune :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser la prolongation du contrat accordé à Groupe Marleb inc., pour une période additionnelle d'un an, soit du 16 juillet 2025 au 15 juillet 2026, pour des services d'entretien sanitaire pour les toilettes auto-nettoyantes, majorant la dépense maximale à 759 291,98 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19220;

D'autoriser une dépense additionnelle de 190 444,14 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1259448002

---

#### **CA25 240245**

**Autoriser la prolongation du contrat accordé à Nordikeau inc., pour un (1) an, du 19 juin 2025 au 18 juin 2026, pour des services d'opération et d'entretien de fontaines et diverses installations - Autoriser une dépense supplémentaire de 508 110,39 \$, taxes et contingences incluses, en majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 1 962 993,97 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public VMP-22-004)**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240215 adoptée à sa séance du 7 juin 2022, accordé un contrat à Nordikeau inc., pour les services d'opération et d'entretien de fontaines et diverses installations à l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de trois (3) ans - Dépense totale de 1 454 883,58 \$, taxes incluses (contrat: 1 322 621,44 \$ + contingences : 132 262,14 \$) - (appel d'offres public VMP-22-004 - 1 soumissionnaire);

Attendu que le devis du contrat [section 15.02 - renouvellement] prévoit que celui-ci peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune:

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

Autoriser la prolongation du contrat accordé à Nordikeau inc., pour un (1) an, du 19 juin 2025 au 18 juin 2026, pour des services d'opération et d'entretien de fontaines et diverses installations, au prix calculé selon l'indexation, majorant ainsi la dépense maximale à 1 962 993,97 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public VMP-22-004;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 461 918,54 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 46 191,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de Nordikeau inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1258220002

---

#### **CA25 240246**

**Autoriser une affectation de 4 934,42 \$ net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Autoriser une dépense supplémentaire de 5 403,83 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Pépinière Rougemont inc. pour la fourniture et la livraison d'arbres pour le printemps 2025, majorant ainsi le montant total à 104 822,71 \$, taxes incluses**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA25 240064 adoptée à sa séance du 11 mars 2025, autorisé une affectation de 94 734,63 \$, net de ristournes, en provenance des revenus

reportés - parcs et terrains de jeux, accordé 2 contrats à Pépinière Rougemont inc. et Pépinière Dominique Savio Ltée. aux montants respectifs de 99 418,88 \$ et de 4 327,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'arbres pour le printemps 2025 et autorisé une dépense maximale de 103 746,77 \$, taxes incluses;

Attendu qu'une variété d'arbres n'a pas été incluse dans le calcul du montant du contrat octroyé à Pépinière Rougemont inc. :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 4 934,42 \$, montant net de ristournes;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 5 403,83 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Pépinière Rougemont inc. pour la fourniture et la livraison d'arbres pour le printemps 2025, majorant ainsi le montant total de son contrat de 99 418,88 \$ à 104 822,71 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1259522010

---

#### **CA25 240247**

**Approuver la convention, se terminant le 31 mai 2026, avec Les Valoristes, Coopérative de solidarité, pour soutenir les activités liées à la consigne sociale et accorder une contribution financière de 25 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 mai 2026, avec Les Valoristes, Coopérative de solidarité, pour soutenir les activités liées à la consigne sociale dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1256091002

---

#### **CA25 240248**

**Approuver les conventions de contributions financières pour la tenue des camps de jour municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie, se terminant le 30 septembre 2025, avec six (6) organismes dans le cadre du « Programme camp de jour » de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution financière totale de 164 308 \$ à cette fin**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver 6 (six) conventions dans le cadre du « Programme camp de jour » de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 5 831 \$ à l'Association les Chemins du soleil;
- 58 306 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 13 294 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 13 411 \$ au Centre récréatif Poupart Inc.;
- 58 306 \$ à la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart;
- 15 160 \$ à Go Jeunesse.

D'imputer cette dépense totale de 164 308 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1259693003

---

#### **CA25 240249**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA25 240250**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec Le Monastère dans le cadre de l'édition 2025 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 13 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec Le Monastère;

D'accorder, à cette fin, dans le cadre de l'édition 2025 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » une contribution totale de 13 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1254680005

---

**CA25 240251**

**Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement des terrains de basketball, d'éclairage et d'ouvrages de gestion des eaux au parc Toussaint-Louverture - Autoriser une dépense totale de 2 387 133,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-25-008 (5 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder, à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement des terrains de basketball, d'éclairage et d'ouvrages de gestion des eaux au parc Toussaint-Louverture au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 810 550,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-25-008;

D'autoriser une dépense de 271 582,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 305 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1258853004

---

**CA25 240252**

**Abroger la résolution CA24 240507 / Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2027, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie dans le cadre du « Programme Soutien à la mission de base en sports et loisirs (PSMSL) » et accorder un soutien financier maximal de 256 503 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA24 240507 adoptée lors de sa séance du 10 décembre 2024, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2027, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie dans le cadre du « Programme Soutien à la mission de base en sports et loisirs (PSMSL) » et accordé un soutien financier maximal de 256 503 \$;

Attendu que des clarifications concernant certaines dispositions doivent être apportées :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'abroger la résolution CA24 240507;

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2027, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie dans le cadre du « Programme Soutien à la mission de base en sports et loisirs » de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder à cette fin, une contribution financière maximale de 256 503 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1254105006

---

### CA25 240253

#### **Annuler la contribution financière de 10 000 \$ accordée à CultivAction Coopérative de Solidarité pour la réalisation du projet « Jardinage Solidaire sur Quatre Saisons » dans le cadre du Fonds en agriculture urbaine 2025**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA25 240126 adoptée lors de sa séance du 8 avril 2025, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2025, avec six organismes afin de soutenir la réalisation des projets dans le cadre de l'appel à projets du Fonds en agriculture urbaine et accordé à cette fin une contribution totale de 60 000 \$;

Attendu que l'organisme n'est pas en mesure de remplir les obligations prévues à la convention :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'annuler la contribution de 10 000 \$ accordée à CultivAction Coopérative de Solidarité pour la réalisation du projet « Jardinage Solidaire sur Quatre Saisons » dans le cadre du Fonds en agriculture urbaine 2025;

D'imputer le remboursement tel qu'indiqué dans les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1254105004

---

### CA25 240254

#### **Approuver la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide afin de modifier le projet admissible à la subvention, en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2027 et réduire la contribution de 250 000 \$ à 190 000 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240468 adoptée lors de sa séance du 12 septembre 2017, autorisé une affectation de surplus, approuvé la convention avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide, se terminant le 31 décembre 2019 et accordé une contribution de 250 000 \$ pour la réfection de la toiture de l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA19 240546 adoptée lors de sa séance du 10 décembre 2019, modifié la résolution CA17 240468 et approuvé la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2021;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240470 adoptée lors de sa séance du 14 décembre 2021, approuvé la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2023;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA23 240445 adoptée à sa séance du 5 décembre 2023, approuvé la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2026;

Attendu que l'Arrondissement souhaite donner un soutien exceptionnel pour des travaux et dépenses urgentes au CCSB :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide afin de modifier le projet admissible à la subvention et en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2027;

De réduire la contribution de 250 000 \$ à 190 000 \$;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1254957004

---

#### **CA25 240255**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 20 300 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 4 000 \$ à Carrefour St-Eusèbe de Montréal inc.;
- 600 \$ au Jardin communautaire Médéric-Martin;
- 600 \$ au Jardin communautaire Saint-Eusèbe;
- 600 \$ au Jardin communautaire Saint-André ;
- 3 000 \$ au Comité social Centre-Sud;
- 2 000 \$ à Gestion Fullum Harmony;
- 1 200 \$ au Jardin communautaire Versailles de Montréal;
- 2 800 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 4 000 \$ au Comité logement Ville-Marie;
- 500 \$ à la CDC Centre-Sud;
- 1 000 \$ à l'Association citoyenne du Village de Montréal (ACVMtl);

D'imputer cette dépense totale de 20 300 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1255601005

---

#### **CA25 240256**

**Accorder une subvention de 250 000 \$ à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour le déploiement d'un projet de mitigation du chantier Sainte-Catherine Ouest pour la période se terminant le 30 septembre 2025, en vertu du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation de chantier en 2024-2025 (CA-24-380)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder une subvention de 250 000 \$ à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour le déploiement d'un projet de mitigation du chantier Sainte-Catherine Ouest, pour la période se terminant le 30 septembre 2025, en vertu du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation de chantier en 2024-2025 (CA-24-380);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1254273002

---

**CA25 240257**

**Approuver la convention, se terminant le 31 mai 2026, avec la Société de développement du Quartier latin dans le cadre du « Programme de propreté 2025 » dans le cadre de la Stratégie Centre-Ville et accorder une contribution de 100 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 mai 2026, avec la Société de développement du Quartier Latin pour le projet du « Programme de propreté 2025 » dans le cadre de la Stratégie Centre-Ville;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 100 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1258966008

---

**CA25 240258**

**Autoriser une affectation de surplus de 100 000 \$, approuver la convention, se terminant au plus tard le 31 décembre 2026, avec la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour la réalisation d'un projet de mitigation de l'ancien édifice La Baie d'Hudson au centre-ville, dans le cadre de la Stratégie centre-ville et accorder une contribution totale de 100 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation de surplus de 100 000 \$;

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 31 décembre 2026, avec la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour la réalisation d'un projet de mitigation de l'ancien édifice La Baie d'Hudson au centre-ville, dans le cadre de la Stratégie centre-ville;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 100 000 \$ à la Société de développement commercial Montréal centre-ville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1252840017

---

**CA25 240259**

**Octroyer un soutien financier de 145 000 \$ à la Société de développement du Quartier latin dans le cadre de l'Appel à projets pour dynamiser le Quartier latin s'inscrivant dans les objectifs de la Stratégie centre-ville 2030 et dans les priorités des acteurs du quartier. Approuver la convention de la Société de développement du Quartier latin se terminant le 31 décembre 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention de la Société de développement du Quartier latin, se terminant le 31 décembre 2025;

D'octroyer un soutien financier de 145 000 \$ à la Société de développement du Quartier latin dans le cadre de l'Appel à projets pour dynamiser le Quartier latin s'inscrivant dans les objectifs de la Stratégie centre-ville 2030 et dans les priorités des acteurs du quartier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1252840012

---

**CA25 240260**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240261**

**Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la gestion de contrat de services de gardiennage spécialisé dans des lieux ciblés de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de six mois, dans le cadre de l'appel d'offres public 25-21033**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la gestion de contrat de services de gardiennage spécialisé dans des lieux ciblés de l'Arrondissement, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 25-21033;

D'imputer la dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1258447002

---

**CA25 240262**

**Autoriser une affectation de 86 669,86 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de financer diverses dépenses reliées à l'aménagement des parcs pour l'année 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation de 86 669,86 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de financer diverses de dépenses reliées à l'aménagement des parcs suivants pour l'année 2025 :

- Parc François-Martineau;
- Square Dalhousie;
- Parc Martineau;
- Parc Olivier-Robert;
- Parc de la Presse;
- L'Île Ste-Hélène;
- Le Square Dorchester;
- Le parc Médéric-Martin;
- Le parc Jos-Montferrand;
- La place Emmett-Johns;
- La Place des Patriotes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1259522011

---

**CA25 240263**

**Accepter l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'Escouade dédiée aux établissements d'hébergement touristique**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accepter l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'Escouade dédiée aux établissements d'hébergement touristique

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1255691001

---

**CA25 240264**

**Prendre acte de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1258958003

---

**CA25 240265**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1257768009

---

**CA25 240266**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240267**

**Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 16 juin au 19 septembre 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public du 16 juin au 19 septembre 2025 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit:

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 704 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 239 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 260 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1255703007

---

## **CA25 240268**

### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 4e partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 4<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 772 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3(8)), l'ordonnance C-4.1, o. 410 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 705 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 261 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 240 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1255907005

---

**CA25 240269**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements à la place Radio-Canada du 4 juillet au 8 août 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 773 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site de la Place Radio-Canada du 4 juillet au 8 août 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1258188008

---

**CA25 240270**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements à l'Esplanade de la Place Ville-Marie (PVM) du 10 juin au 10 septembre 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 774 concernant la tenue d'événements à l'Esplanade de la place Ville-Marie (PVM) du 10 juin au 10 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1258188009

---

**CA25 240271**

**Édicter une ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les heures de fermeture des parcs (8), conformément au Règlement sur les parcs**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter l'ordonnance P-3, o. 16 modifiant l'Ordonnance sur les heures de fermeture des parcs (8), conformément au Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3) à l'égard du territoire de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1257199001

---

**CA25 240272**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance fixant la limite de vitesse prescrite à 20 km/h et identifiant comme rue partagée la rue Lalonde entre les rues Panet et de la Visitation**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphes 9° et 12°), l'ordonnance C-4.1, o. 411 fixant la limite de vitesse prescrite à 20 km/h et identifiant comme rue partagée la rue Lalonde, entre les rues Panet et de la Visitation.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1256220001

---

**CA25 240273**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance déplaçant la zone de stationnement réservée aux taxis située sur le côté sud de la rue Saint-Antoine Est et celle située du côté est de la rue du Havre**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragraphe 6°), l'ordonnance C-4.1, o. 412 déplaçant les zones de stationnement réservées aux taxis située sur le côté sud de la rue Saint-Antoine Est, à l'est du boulevard Saint-Laurent, vers un emplacement du côté est du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue Saint-Jacques; et du côté est de la rue du Havre, vers le côté ouest de la rue du Havre, entre la rue Ontario est et la rue la Fontaine.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1250071002

---

**CA25 240274**

**Édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, une ordonnance modifiant le sens de la circulation des rues de Rouen, Gascon, Bercy, Hogan et Montgomery dans le quartier Centre-Sud**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragraphe 3°) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, l'ordonnance C-4.1, o. 413 modifiant le sens de la circulation des rues de Rouen, Gascon, Bercy, Hogan et Montgomery dans le quartier Centre-Sud.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1258393002

---

**CA25 240275**

**Accorder une dérogation mineure relativement à un bâtiment dont la hauteur en étage est supérieure à la hauteur maximale prescrite pour le bâtiment situé au 810, rue Saint-Antoine Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-316)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder une dérogation mineure, notamment à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à un bâtiment dont la hauteur en étage est supérieure à la hauteur maximale prescrite pour le bâtiment situé au 810, rue Saint-Antoine Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1257303002

---

**CA25 240276**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « résidentiel au rez-de-chaussée » relativement à l'aménagement d'un bureau administratif, destiné à la gestion des locataires de l'immeuble, pour le bâtiment situé au 1245, rue Sherbrooke Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « résidentiel au rez-de-chaussée » tel que prévu au paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'aménagement d'un bureau administratif destiné à la gestion des locataires de l'immeuble, au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1245, rue Sherbrooke Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Limiter l'usage « résidentiel au rez-de-chaussée » à un local, situé au rez-de-chaussée, adjacent à la façade donnant sur la rue Sherbrooke et formant le coin avec la façade donnant sur la rue de la Montagne. La largeur de la façade de ce local, sur la rue Sherbrooke, doit être d'au plus 7,4 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1256645002

---

**CA25 240277**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.13.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240278**

**Autoriser, l'exercice d'un usage conditionnel « résidentiel » pour le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2055, rue Drummond, et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « résidentiel » pour le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2055, rue Drummond, et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Les locaux du rez-de-chaussée dont l'entrée donne sur la rue Drummond ne doivent pas être utilisés à des fins résidentielles;
- Aucun logement ne peut être aménagé au rez-de-chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1259276002

---

**CA25 240279**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé aux 1341, boulevard René-Lévesque Est et 1160, rue Panet (Église Saint-Pierre-Apôtre)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « activité communautaire ou socioculturelle » prévu au paragraphe 1 de l'article 301 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) pour le bâtiment situé aux 1341, boulevard René-Lévesque Est et 1160, rue Panet (Église Saint-Pierre-Apôtre), et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1254869006

---

**CA25 240280**

**Refuser 2 demandes de permis en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De refuser les demandes de permis en suspens 3003368658 et 3003520100 ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1256926001

---

**CA25 240281**

**Adopter le Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218) - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement abrogeant Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218) » et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14 1254957003

---

**CA25 240282**

**Adopter un nouveau règlement sur le bruit afin de remplacer le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., B-3), le Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102) ainsi que les ordonnances No 1, No 1-1 et No 2 du Règlement no 4996 sur le bruit – Avis de motion et dépôt**

Vu les articles 4, 6 et 59 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu l'article 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et les articles 47, 48 et 185.1 de l'annexe C de cette charte;

Vu les articles 369 et 411 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer une meilleure cohabitation des fonctions commerciale, culturelle et résidentielle;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite pérenniser les activités culturelles dans des secteurs à usages mixtes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté la Politique de la vie nocturne montréalaise;

ATTENDU QUE le projet pilote afin d'identifier des alternatives réglementaires liées à la diffusion sonore émanant des lieux culturels recommande d'introduire le principe de l'émergence spectrale, une méthode de mesure basées sur la science et inspirées de pratiques reconnues internationalement;

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement sur les nuisances sonores à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Ce règlement remplace le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., B-3), le Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102) ainsi que les ordonnances No 1, No 1-1 et No 2 du Règlement no 4996 sur le bruit et vise un cadre réglementaire plus adapté à une cohabitation entre les activités culturelles et les autres usages présents sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

40.15 1258188010

---

#### **CA25 240283**

**Adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi que le Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M. c. O-1) en vue d'assurer une concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Avis de motion**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi que le Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M. c. O-1) » en vue d'assurer une concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.16 1256645003

---

#### **CA25 240284**

**Adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi que le Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M. c. O-1) en vue d'assurer une concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Adoption du projet de règlement**

Attendu que, à cette même séance du conseil d'arrondissement, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi que le Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M. c. O-1) » en vue d'assurer une concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

40.16.1 1256645003

---

**CA25 240285**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) à l'égard de la terminologie des établissements d'hébergement touristique et des catégories d'usages - Avis de motion et adoption**

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » à l'égard de la terminologie des établissements d'hébergement touristique et des catégories d'usages, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.17 1254869008

---

**CA25 240286**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) à l'égard de la terminologie des établissements d'hébergement touristique et des catégories d'usages - Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement**

Attendu que, à cette même séance du conseil d'arrondissement, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » à l'égard de la terminologie des établissements d'hébergement touristique et des catégories d'usages.

Adoptée à l'unanimité.

40.17.1 1254869008

---

**Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 juillet 2025 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 27.

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Anne-Marie Lemieux  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA25 240290 lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2025.